



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**CCAS**

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**SEANCE DU 18 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de Janvier à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 12 janvier 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Sophie AMAR  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Madame Nicole LEANDRI  
Madame Josiane ALIX  
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER  
Madame Marie-Hélène FORHAN  
Madame Asma ASHRAF  
Monsieur Gheorghe NUNU

**Excusé(s) :**

Madame Geneviève CARPE  
Madame Mylène BENOLIEL

**Absent(e)s :**

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 12 Janvier 2024

# FEUILLE D'ÉMARGEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

du Jeudi 18 janvier 2024

Monsieur Laurent JEANNE,  
Maire et Président du CCAS

Signature :





Membres élus par le Conseil municipal :

Membres nommés par arrêtés du Maire :

Membres	SIGNATURE	Membres	SIGNATURE
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ Adjointe action sociale, CCAS, intergénérationnel		Madame Asma ASHRAF Femmes relais médiatrices interculturelles	
Madame Geneviève CARPE Adjointe Santé et prévention	Abs	Madame Josiane ALIX Forum du temps libre	
Madame Mylène BENQUEL Conseillère Municipale	Abs	Madame Nicole LEANDRI Forum du temps libre	
Madame Sabrina ABCHICHE Adjointe petite enfance et droits des femmes		Madame Marie-Hélène FORHAN Secours catholique	
Madame Sophie AMAR Adjointe finances et marchés publics		Monsieur Gheorghe NUNU APF France Handicap	
Monsieur Mamadou SY Conseiller municipal	Abs	Monsieur Jean Pierre MEUNIER Union Locale des retraités (CFDT) de Champigny	

## ADMINISTRATION/INVITÉS / AUDITIONNÉS / OBSERVATEURS / SECRETARIAT DU CONSEIL

Noms	SIGNATURE	Noms	SIGNATURE
Madame Juliette BIBARD Directrice de la solidarité	Présente	Monsieur Alain RAIMBAULT DGA	
Monsieur Nicolas MONTEIL Directeur adjoint du CCAS	Présent	Madame Amélie BRECHETEAU Cheffe du Service des aides facultatives	Excusée
Madame Sylvie GARCIA Cheffe du service du maintien de l'autonomie à Domicile	Présente	Madame Sandie GONON Chargée de mission inclusion Handicap	Excusée
Madame Isabelle PIGNOT Cheffe du Service des aides légales	Présente	Madame Lilia GUIZANI Cheffe du service de l'EHPAD	
Madame Delphine GAUTIER Assistante de Direction			

## P.V DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 Janvier 2024

Ouverture de la séance à 14h35. Emargement réalisé, 0 pouvoir donné. Le quorum est atteint (10 présents / 2 excusés / 1 absent)

Chacun des points inscrits à l'ordre du jour fait l'objet d'une lecture par Monsieur Laurent JEANNE ou Madame MUSSOTTE-GUEDJ et d'une proposition de vote pour ceux nécessitant la signature d'une délibération.

En préambule, Monsieur JEANNE présente ses vœux à l'assemblée tout en soulignant l'importance que revêt l'année 2024 du fait de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et des évènements à venir sur la Commune.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2023, soumis à validation, est **approuvé à l'unanimité**.

### • **Point n°1 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 du CCAS**

Monsieur JEANNE précise que l'année 2024 sera encore une année difficile pour les finances des collectivités locales, notamment à cause du coût des fluides. A Champigny, les investissements portés par la municipalité (ex : réfection des écoles, extension du réseau de géothermie) contraignent également les marges de manœuvres de la collectivité.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ, invitée à prendre la parole, rappelle les termes du rapport et souligne ses points les plus marquants :

- Le changement d'activité du Pôle Aide à Domicile,
- le maintien d'un coût élevé des fluides,
- l'impact en année pleine des différentes mesures de revalorisation des traitements.

Dans ces conditions, et au regard de tous ces éléments, la subvention de la Ville au CCAS sera de 2 910 307 €.

Monsieur MEUNIER prend acte de ces éléments et des actions dont la réalisation est prévue en 2024. Compte tenu de leur intérêt, il souligne que des décalages dans leur réalisation seraient décevants. Par ailleurs, il souhaite avoir quelques précisions relatives à l'évolution des charges de personnel. Son questionnement concerne tout particulièrement les charges de personnel du budget annexe des aides à domicile, qui sont prévues en diminution d'environ 450 000 euros par rapport au budget primitif 2024.

Monsieur JEANNE précise que le changement d'activité des aides à domicile va se traduire par le redéploiement des agents au sein des services de la collectivité. En conséquence, les dépenses de personnel portées par le budget annexe vont diminuer.

Madame BIBARD fait un point sur l'avancée du dispositif de reclassement des aides à domicile. Actuellement, les agents sont reçus en entretien individuel par la Direction des Ressources Humaines. Des journées de mobilité au sein d'autres services sont proposées pour découvrir de nouveaux métiers.

Parallèlement, les usagers ont été informés du changement d'activité. Le service les accompagne pour trouver un nouveau prestataire. Cet accompagnement se fait dans le respect du droit de la concurrence. Il revient l'utilisateur de choisir le nouvel intervenant.

Suite à la question de Mme ALIX, Madame Bibard indique que les demandes faites auprès du service pour obtenir une aide à domicile sont orientées vers les prestataires du territoire déjà identifiés et pratiquant les tarifs sociaux. Les demandeurs ayant le plus de difficultés pour réaliser ces démarches, sont orientés vers l'espace autonomie du Département. Elle confirme à Madame ASHRAF que les dossiers des usagers sont transmis aux organismes financeurs pour assurer la continuité de la prise en charge. Les aidants des usagers peuvent également se rapprocher du service en tant que de besoin.

Madame BIBARD précise que la mise en place du Pôle Veille Sociale au sein du service Séniors permettra de développer le registre des personnes isolées. Il sera proposé aux usagers actuels des aides à domicile de s'y inscrire.

Madame Bibard précise également qu'un point sur l'accompagnement des agents et des usagers sera fait lors du prochain conseil d'administration.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°2 : Convention annuelle avec la DRIHL 94 – appui financier pour l'obligation de domiciliation des personnes sans domicile stable**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ, invitée à prendre la parole, rappelle les termes du rapport et indique qu'en matière de domiciliation le CCAS de Champigny-sur-Marne fait figure d'exemple sur le Département. Le temps consacré à cette activité par le service de l'aide légale est conséquent. Dans ces conditions, le soutien de la DRIHL pour une subvention de 37 500 € vient valoriser cette implication.

Madame PIGNOT précise que la domiciliation représente environ 60 % de l'activité globale du service de l'aide légale. Le CCAS travaille depuis plusieurs années avec la DRIHL. Ainsi, le CCAS a pu présenter à la DRIHL les actions menées en matière de domiciliation (ex : partenariats avec Le Secours Catholique et la fondation Joly, actions de préventions de l'isolement mises en place avec la Conseillère en Economie Sociale et Familiale etc.).

Madame BIBARD indique que la bonne réalisation de cette mission résulte de l'engagement des équipes, de la participation, depuis près de 10 ans, du CCAS aux travaux menés dans le cadre du Schéma départemental de la domiciliation. Dans ces conditions, le CCAS s'est doté d'outils dédiés à cette activité ( ex : logiciel spécifique etc.).

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°3 : Organisation des initiatives séniors « colis, chocolats, banquets » 2024**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport. Elle rappelle que les initiatives séniors connaissent un taux de désistement significatif tant pour la participation aux banquets de printemps que pour la récupération des colis gourmands.

Monsieur RAIMBAULT précise que le marché passé cette année pour l'achat des colis gourmands, inclut une clause de reprise des colis non récupérés. Cela évitera une dépense inutile sans régler pour autant la problématique des désistements.

Madame GARCIA indique qu'un courrier de rappel sera envoyé courant avril aux personnes inscrites aux banquets. Il s'agira de leur confirmer une seconde fois leur bonne inscription à l'évènement ainsi que la date de celui-ci. Ce courrier permettra aussi de souligner le travail engagé par le CCAS pour l'organisation de cette initiative.

Madame ABCHICHE tient à souligner, pour avoir participé à la distribution des chocolats et colis gourmands l'année passée, que les personnes ont passé un excellent moment de convivialité. C'est une initiative intéressante en matière de lutte contre l'isolement. Désormais, il ne s'agit plus uniquement de venir récupérer un colis ou des chocolats.

Monsieur Laurent JEANNE soumet cette délibération aux votes. Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°4 : Réactualisation du règlement du temps de travail**

Monsieur JEANNE rappelle brièvement les termes du rapport et indique que cette délibération est prise dans les mêmes termes que celle adoptée pour les agents de la Ville.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération au vote, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est de 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°5 : Renouvellement de la convention fixant les relations de coopération avec le Comité de Gestion des Œuvres Sociales**

Monsieur MONTEIL, invité à prendre la parole, rappelle les termes du rapport et indique que la subvention apportée par le CCAS au CGOS est calculée selon des modalités inchangées, soit un pourcentage (0,85%) de la masse salariale de l'année N-2.

Madame AMAR se voit confirmer que le texte de la convention portera bien la mention de « masse salariale brute » et qu'en outre, la date et la période d'exécution figurent bien dans son article 4.

Sous réserve de la prise en compte de ces ajustements ; Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°6 : Pour information – Bilan 2023 et calendrier 2024 des « Cafés des aidants »**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport et invite Madame BIBARD à donner quelques précisions.

Madame BIBARD indique que l'UDAF a souhaité que les « Cafés des aidants » en 2024 soit explicitement ouverts à l'ensemble des habitants du Val-de-Marne. Dans ce contexte, la communication sera renforcée afin de toucher le plus grand nombre de personnes.

Madame ABCHICHE s'interroge sur le faible nombre de participants sur l'année 2023 et des freins qui peuvent en être la cause, notamment le fait que les « Cafés » soient organisés les lundis matin. Par ailleurs, la difficulté pour les aidants de se libérer du soutien apporté à leur proche constitue également un frein.

Madame BIBARD indique qu'il n'a pas été relevé, lors de la réalisation du bilan avec les psychologues et intervenant de l'UDAF, que le jour choisi était problématique. Par contre, permettre aux aidants de se libérer constitue un enjeu majeur.

Monsieur JEANNE précise que ce dispositif ne fait que débiter et qu'il s'agit de lui laisser le temps de prendre sa place.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d'administration close et celle-ci est levée à 15h40.

**Adopté à l'unanimité**

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

